

incessante des prix et devront ménager pour faire face au coût croissant de la vie. Il est inutile de mentionner les milliers de nos concitoyens qui touchent des revenus fixes tels que des pensions modiques et insuffisantes, la sécurité de la vieillesse et ainsi de suite.

Les citoyens en général ne prisent pas les grèves, qu'ils soient directement en cause ou non. Les grèves sont toutefois la seule arme à laquelle peut recourir le salarié moyen pour protester et attirer l'attention de l'autorité sur son sort. Les grèves sont principalement attribuables au fait que le salarié, qui est également le principal consommateur, se rend compte qu'en raison de son revenu, il ne peut jouir d'un mode de vie convenable.

Je voudrais signaler aux députés le titre d'un éditorial publié dans la *Gazette* du 30 mai 1966. Il est intitulé «Impossible à maîtriser» et traite de la situation insatisfaisante et alarmante qui existe actuellement au Canada en ce qui concerne les grèves en général et les prétendues grèves illégales en particulier. Je ne prétends pas être tout à fait d'accord avec toutes les idées exposées dans cet éditorial. Toutefois, je comprends que l'auteur mette l'accent sur la gravité croissante de la situation résultant de la fréquence des grèves en général.

**M. le président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais j'estime qu'il devrait se borner à parler de l'amendement dont la Chambre est saisie.

**M. Fawcett:** En toute déférence, monsieur le président, j'espère vous démontrer que ces observations se rattachent au sujet général. A mon avis, la situation deviendra plus alarmante au cours des semaines et des mois prochains, à moins que des mesures concrètes ne soient prises par un organisme doué d'autorité pour faire enquête sur l'extorsion évidente dont le consommateur est victime et prendre des mesures efficaces, en vue de fournir la protection indispensable.

Mon collègue, le député de Vancouver-Kingsway, parlant sur son avis de motion d'un sujet directement rattaché à l'amendement, a mentionné une résolution adoptée par le conseil municipal d'Espanola, demandant la création d'un ministère, exactement comme le propose l'amendement. A cet égard, puis-je signaler qu'un grand nombre de municipalités et de conseils municipaux du Nord de l'Ontario ont souscrit à la résolution d'Espanola. J'ai reçu une copie de la résolution et de nombreuses lettres de municipalités et de conseils municipaux à l'appui. Chaque fois

que je retourne dans ma circonscription, je dois faire face à un véritable feu roulant de questions sur ce que fait le gouvernement pour enrayer la hausse du prix des produits de première nécessité. Cela semble être la principale préoccupation de tous.

En outre, j'ai reçu de nombreuses lettres où l'on se plaint de l'absence d'initiative à cet égard. J'ai la presque certitude qu'un grand nombre de vis-à-vis ont reçu des lettres semblables. Tant qu'une autorité gouvernementale ne sera pas directement responsable de la protection du consommateur, monsieur le président, la grave situation relative aux grèves empirera et mènera finalement à un chaos économique complet. Si nous devons accorder aux valeurs humaines la considération qu'elles méritent, nous ne pouvons nier la nécessité d'appuyer cet amendement. Je me réjouis que pareille occasion nous soit fournie ce soir.

**M. le président:** Le comité est-il prêt à se prononcer?

(L'amendement de M<sup>me</sup> MacInnis est rejeté par 28 voix contre 8.)

**M. le président:** Je déclare l'amendement rejeté. L'article 6 est-il adopté?

(L'article 6 est adopté.)

L'article 7 est adopté.

Sur l'article 8—*Devoirs du registraire général.*

**M. Knowles:** Monsieur le président, l'article 8 énonce les devoirs, pouvoirs et fonctions du registraire général du Canada. La Chambre a rejeté notre proposition tendant à changer le nom de ce ministère, mais il ne me semble pas injuste de ma part de dire que, parmi ceux qui ont parlé contre notre proposition d'amendement à l'article 6, certains n'étaient pas immuablement opposés à l'idée de confier au ministère du Registraire général certaines fonctions intéressant les consommateurs. Nous avons fait connaître notre position sans ambages. Nous aurions préféré un ministère dont la principale responsabilité aurait porté sur les questions intéressant les consommateurs, mais nous acceptons la décision de la Chambre sur ce point.

Toutefois, nous pensons que le comité pourrait tenir compte de notre point de vue au moins un peu et accepter que les devoirs, pouvoirs et fonctions du registraire général soient modifiés de façon à y inclure certaines de nos propositions. Nous les avons exposées dans nombre de discours; il n'est donc pas